



ANNEXE 3 : NOTE AUX ENSEIGNANTS

MOUVEMENT DES ENSEIGNANTS DU PRIVE 1^{ER} DEGRE

RENTREE SCOLAIRE 2021

Périmètre de Rouen : **départements de l'Eure**, la Seine-Maritime,
Périmètre de Caen : départements du Calvados, de la Manche et de **l'Orne**

La liste des postes vacants ou susceptibles de l'être est consultable sur le site académique à l'adresse Internet suivante : <http://www.ac-normandie.fr>

- rubriques : « concours/métiers/RH »,
- « carrière »,
- « les personnels enseignants du privé »,
- « mouvements »,
- « le mouvement des maîtres du 1^{er} degré ».

et également sur :

- le portail métier du rectorat - site de Rouen <https://bv.ac-rouen.fr>
- ou
- l'intranet du rectorat – site de Caen <https://www.ac-normandie.fr/espace-pro-121616>

accessible à l'aide de vos identifiant et mot de passe d'adresse de messagerie électronique académique.

DATE LIMITE DE DEPOT DES VŒUX : 15 avril 2021 – minuit.

Plusieurs situations peuvent se présenter :

ENSEIGNANTS DE L'ACADEMIE DE NORMANDIE :

→ Vous exercez dans les départements de l'Eure, de la Seine-Maritime et vous voulez formuler des vœux pour des établissements situés dans ces deux départements [Vous devez cliquer sur le lien « Alamo Rouen »]

→ Vous exercez dans les départements de l'Eure, de la Seine-Maritime et vous voulez formuler des vœux pour des établissements situés dans les autres départements de l'académie de Normandie (Calvados, Manche, Orne) [Vous devez cliquer sur le lien « E-formulaire Caen »]

→ Vous exercez dans les départements du Calvados, de la Manche, de l'Orne et vous voulez formuler des vœux pour des établissements situés dans ces trois départements [Vous devez cliquer sur le lien « Alamo Caen »]



→ Vous exercez dans les départements du Calvados, de la Manche, de l'Orne et vous voulez formuler des vœux pour des établissements situés dans les autres départements de l'académie de Normandie (Eure, Seine-Maritime) [Vous devez cliquer sur le lien « E-formulaire Rouen »]

ENSEIGNANTS **SOUHAITANT PRENDRE DES FONCTIONS DANS L'ACADEMIE DE NORMANDIE :**

→ Vous exercez en dehors des départements de l'Eure, de la Seine-Maritime, du Calvados, de la Manche, de l'Orne et vous souhaitez :

- Faire des vœux dans les départements de l'Eure, de la Seine-Maritime [Vous devez cliquer sur le lien « E-formulaire Rouen »]

- Faire des vœux dans les départements Calvados, de la Manche, de l'Orne [Vous devez cliquer sur le lien « E-formulaire Caen »]

1 – **Accès à l'outil ALAMO**

Une fois connecté(e) sur <http://www.ac-normandie.fr>, en accédant ensuite aux rubriques énumérées ci-dessus, vous devez choisir le bouton correspondant à votre situation et cliquer sur le lien correspondant.

Il vous appartient alors de vous identifier en saisissant votre identifiant et votre mot de passe, puis de suivre les écrans présentés.

RAPPEL : si vous ne connaissez pas votre identifiant et votre mot de passe, vous pouvez en prendre connaissance en suivant les instructions nécessaires sur le site internet du Rectorat :

- rubriques « personnels »
- « MINA : mon Identifiant Numérique Académique »

Pour le bon déroulement des opérations de saisie, vous êtes invité(e) à vous référer à la notice **explicative de saisie des vœux jointe.**

Vous pouvez déposer **un vœu** au minimum et **six vœux** au maximum.

Vos vœux peuvent être modifiés jusqu'à la fin de la période de saisie, fixée au 15 avril 2021 minuit. Après cette date, vous serez destinataire, sur votre boîte électronique académique, d'un courrier électronique de confirmation de candidature et de prise en compte de vos vœux, qu'il vous appartient de transmettre aux directeurs des écoles pour lesquelles vous postulez.

Si vous souhaitez annuler votre participation au mouvement, vous devez adresser un courriel : sur la boîte dep1d-rouen@ac-normandie.fr si vous exercez dans les départements 27 et 76 ou sur la boîte dep1d-caen@ac-normandie.fr si vous exercez dans les départements 14, 50 et 61,

avant le 15 avril 2021 dernier délai.



2 – Accès au E-formulaire

Vous devez dans ce cas renseigner le formulaire en ligne en vous connectant au site académique accessible à partir de l'URL <http://www.ac-normandie.fr>,

en accédant ensuite aux rubriques énumérées en introduction de cette notice, vous devez choisir le bouton correspondant à votre situation et cliquer sur le lien correspondant.

Quatre onglets doivent être impérativement complétés :

- informations générales
- situation actuelle
- données personnelles
- candidature

Les champs signalés par le symbole (*) doivent être obligatoirement renseignés.

Consécutivement à la procédure de saisie des vœux, un courrier électronique de confirmation de candidature vous est adressé, que vous devez :

- soit transférer par courrier électronique aux directeurs des écoles pour lesquelles vous postulez,
- soit imprimer et transmettre par voie postale à ces mêmes directeurs.

L'onglet « candidature » est destiné à recueillir les vœux sollicités. Le nombre de vœux est limité à six. Un seul vœu est obligatoire.

3 – Instructions communes à l'ensemble des candidatures

RAPPEL :

- les opérations de mobilité des enseignants du 1^{er} degré restent départementales.
- vous ne pouvez visualiser et postuler que pour les départements de votre périmètre d'exercice : Caen ou Rouen.

Si vous souhaitez postuler pour des postes implantés dans plusieurs des départements de votre périmètre (exemple : **le Calvados et l'Orne ou l'Eure et la Seine-Maritime**), vous devez réaliser deux fois les opérations de saisie.

Soyez vigilant(e) quant à la nature du poste demandé (poste ENS. GENERAL ou SPECIALISE) ainsi qu'aux postes « à profil » :

- EFI : ENFANT DE FAMILLES ITINERANTES ET DE VOYAGEURS
- LNG : CLASSE LINGUISTIQUE
- IRI : INCLUSION REMEDIATION INTELLIGENCES SCOLAIRES
- RGA : REGROUPEMENT D'ADAPTATION
- ULIS : UNITE LOCALISEE POUR L'INCLUSION SCOLAIRE
- REF : REFERENT ASH
- MIJ : MISSION D'INSERTION DES JEUNES DE L'ENSEIGNEMENT CATHOLIQUE

REMARQUES :

- La mention « retraite » concerne les postes susceptibles d'être vacants dans le cadre d'une demande d'admission à la retraite en attente de validation définitive,
- Les postes portant la mention « réservé » correspondent à des postes relevant de l'une des situations suivantes :

- berceau d'emploi (poste réservé pour un lauréat de concours externe session 2021),
- direction à pourvoir,
- poste occupé par un enseignant en formation CAPPEI.



La mention « service partagé sur plusieurs postes » figurant dans l'écran du vœu postulé vous permet d'indiquer, le cas échéant, que vous postulez sur plusieurs postes de quotités différentes, dans la limite de votre quotité horaire globale (exemple : vœu sur un demi-poste + 6.75 heures pour un temps partiel sur autorisation de 75 %).

Les professeurs des écoles stagiaires en fin de stage doivent impérativement postuler au mouvement sur leur poste actuel ou tout autre poste vacant ou susceptible de l'être.

Après la réunion de la commission consultative mixte interdépartementale, prévue le 30 juin 2021, vous serez destinataire d'un avis d'affectation qui deviendra effectif passé le délai de quinze jours accordé au chef d'établissement pour faire opposition.

RAPPEL : **Si vous n'avez** pas signalé votre intention de demander une mutation interne ou **externe, lors du recensement des postes vacants ou susceptibles de l'être**, vous ne pouvez être candidat au mouvement.

Précisions concernant les demandes de postes dans le 2nd degré (SEGPA, ULIS) :

La saisie des vœux pour les postes en 2nd degré s'effectue sur une autre application. Le serveur sera ouvert du 13 au 27 avril 2021 (minuit). Vous pouvez obtenir toute information complémentaire auprès de :

- Pour le périmètre de Rouen : Madame Armelle Duval, cheffe du bureau DEP 2, par courrier électronique sur la boîte : dep2d-rouen@ac-normandie.fr
- Pour le périmètre de Caen : Madame Anne-Laurence Bourgeois, cheffe de division adjointe DEP, par courrier électronique sur la boîte : dep-caen@ac-normandie.fr

=====
Pour toute difficulté rencontrée concernant ces opérations, vous pouvez :

- Pour le site de Rouen : adresser un courrier électronique à la DEP 1: dep1d-rouen@ac-normandie.fr ou joindre Madame Nadine Martineau au 02 32 08 93 20

- Pour le site de Caen : adresser un courrier électronique à la DEP 1: dep1d-caen@ac-normandie.fr ou joindre Monsieur Bruno Danquigny au 02 31 45 95 72